



M. E. J. HUGUES

jugé-t-il bien l'Eglise et l'Action Catholique ?

M. E. J. Hughes occupe à Rome le poste important de correspondant-chef des revues nord-américaines *Time* et *Life*.

Il a publié récemment, à New-York (Henri Holt), un livre intitulé *Report from Spain*.

Il en a, dans ce livre, à l'Eglise en Espagne, évidemment, et à l'action catholique en Espagne.

C'est l'Eglise, une, et c'est l'action catholique, la même en tous pays, qu'il dépeint, ou qu'il atteint.

Mgr de Viscarra, évêque titulaire d'Eresus, assistant ecclésiastique de l'action catholique en Espagne, lui a fait une réponse pertinente, en tous ses points.

Cette réponse pertinente vaut pour l'univers entier.

En voici l'un des points.

« Puisque M. Hughes a rempli de délicates fonctions diplomatiques, il comprendra facilement la position de l'Eglise devant l'Etat, en considérant les enseignements de l'Apôtre saint Paul sur le caractère d'ambassadeurs du Christ que sont les chefs de l'Eglise : « Nous sommes des ambassadeurs du Christ », écrit l'Apôtre aux Corinthiens (II Cor., v. 20). Et dans sa lettre aux Ephésiens, écrite en prison, il leur recommande de prier pour lui, afin qu'il puisse « annoncer avec une franchise assurée le mystère de l'Evangile, dont je suis ambassadeur dans les chaînes ». (Ephés., VI, 19-20).

Les ambassadeurs des Etats-Unis en Angleterre ou en Suède ne se mêlent pas de tracer des programmes politiques et économiques pour les Anglais ou les Suédois; ils ne font pas de propagande antimonarchique contre les gouvernements des rois d'Angleterre ou de Suède, bien qu'ils soient personnellement républicains; leur caractère d'ambassadeur se superpose à leur condition de simple citoyen des Etats-Unis, et ils se bornent à veiller aux intérêts de leur pays, sans s'occuper des questions propres aux Anglais et aux Suédois. Sinon, en toute justice, l'Angleterre et la Suède leur retireraient leur *placet* et les renverraient ostensiblement dans leur pays respectif...

« L'Eglise — ambassadrice — est ainsi neutre dans les questions qui regardent César. Elle n'intervient pas non plus dans les questions politiques des différents partis qui défendent les principes catholiques. L'Eglise est la mère de tous ceux qui militent dans son sein, et elle ne peut s'exposer au danger de voir une partie de ses fils la combattre légitimement, si elle sort de la sphère que lui a assignée Jésus-Christ et si elle défend des systèmes de politique partisane qu'un grand nombre de ses fils peu-

vent croire, en conscience, contraire au bien temporel de la nation.

« Que M. Hughes considère les torts que causeraient à l'Eglise la théorie interventionniste dont il constate l'absence dans l'Eglise d'Espagne; qu'il reconnaisse qu'elles ne sont pas aussi solides qu'il le pense, les raisons qu'il a de déplorer « l'échec et l'aveuglement de l'Eglise d'Espagne au cours des cinquante dernières années... »

... « M. Hughes, qui a rempli des fonctions diplomatiques, sait que les ambassadeurs doivent *maintenir des relations correctes avec les gouvernements* près lesquels ils sont accrédités, sans que cela suppose de « l'inféodation » avec eux. L'ambassadeur nord-américain fait des visites courtoises au roi d'Angleterre et au roi de Suède pour traiter les questions qui relèvent de sa mission, sans pour cela *cesser d'être républicain* ou être « inféodé » à la monarchie. Le contraire serait précisément faire de la politique et non être ambassadeur. Ne pas vouloir traiter avec un gouvernement constitué, parce que monarchiste, serait, pour un ambassadeur républicain, « se mêler de politique ». Mais traiter correctement avec lui, c'est accomplir son devoir, sans « se mêler de politique ».

... « L'Eglise est « ambassadrice du Christ » près n'importe quel gouvernement constitué; et, à son tour, l'Action Catholique est « mandatée » par cette ambassadrice et a les mêmes obligations diplomatiques. Aussi bien l'Eglise que l'Action Catholique doivent *entretenir des relations correctes avec tout gouvernement constitué*, comme les maintient le chef suprême de l'Eglise, le Pontife romain; affirmer le contraire serait entrer dans le domaine des discriminations purement politiques et outrepasser les limites de la « sphère de Dieu » pour pénétrer dans la « sphère temporelle » que Jésus-Christ a réservée à César. »

PROMOTION à l'Académie Pontificale des Sciences

Fondée en 1603, élargie en 1922 par S. S. Pie XI, l'Académie pontificale des Sciences compte en principe 70 membres. Ils sont choisis parmi les célébrités du monde scientifique, sans égard aux conditions de nationalité et de religion.

Le 31 mai dernier, pour combler des vides laissés par les derniers décès, Sa Sainteté Pie XII nommait 6 nouveaux académiciens : 2 Américains du Nord, 1 Chilien, 1 Brésilien, 1 Espagnol et 1 Anglais. Ce sont :

La Reconstruction

I. - ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES SINISTRES.

L'union est particulièrement nécessaire dans la Reconstruction. A Brest cette union a permis d'aboutir à des résultats que l'on se plaît à reconnaître et que bien des visiteurs notent avec une certaine envie.

Il importe de renforcer encore l'union entre les propriétaires qui ont eu leurs immeubles ruinés.

L'Association des Propriétaires du Finistère s'en est justement préoccupée. A son assemblée générale, le 3 juillet dans la matinée, salle du Nouveau Théâtre, à Brest, après les comptes rendus moral et financier, les félicitations et la remise de décoration si bien méritées; après l'exposé de la nouvelle loi sur les loyers — dont l'application est reportée au 1^{er} septembre —; après un exposé des moyens de financement de la Reconstruction, en particulier des Groupements d'emprunt et de la première tranche d'emprunt du Groupement du Finistère — qui, c'est à déplorer, n'a pas rendu à son maximum... —, son président, M. Caradec, toujours sur la brèche et toujours soucieux de mieux, a proposé la constitution d'une « Association des Propriétaires Sinistres du Finistère ».

Son rôle serait d'assurer une plus grande union entre les propriétaires sinistres, et sur le plan départemental, et, par la Fédération en vue et la Confédération des diverses associations de sinistres, sur le plan national.

Son rôle serait encore de mieux défendre les droits des propriétaires sinistres, sans discours, par des faits, par des chiffres, par des interventions opportunes et persévérantes.

Cette Association déchargerait enfin les associés de la plus grande partie des soucis et démarches de constitution et de dépôt des dossiers dans les délais fixés, et les défendrait devant les coopératives ou as-

M. Herbert-Sidney Langfeld, professeur et directeur du laboratoire de psychologie de l'Université de Princeton (Etats-Unis).

M. Edouard Cruz-Coke, professeur de chimie physiologique et de pathologie à l'Université de Santiago-du-Chili;

M. Edouard-Adalbert Doisy, professeur de biochimie à l'Université de Saint-Louis (Etats-Unis);

M. José-Maria Albareda y Herrera, professeur de géologie à l'Université de Madrid;

M. Aloys de Castro, professeur de clinique médicale à l'Université de Rio-de-Janeiro;

M. Edouard Appleton, professeur de physique à l'Université de Londres.

sociations syndicales, comme devant les Groupements d'emprunt et les divers rouages de la Reconstruction.

De tels services à tenir nécessitant au départ un fonds de caisse important, l'assemblée proposait un droit d'entrée de 800 fr. et une cotisation annuelle de 200 francs par associé.

L'assemblée approuvait la création de cette nouvelle association; elle votait ses statuts, et élisait comme membres de son conseil d'administration le conseil de l'Association des Propriétaires. Le siège social est au 2, rue Danton.

II. - COOPERATIVES DE RECONSTRUCTION.

A la suite de la création de l'Association des Propriétaires Sinistrés du Finistère fut envisagé la constitution d'une coopérative de reconstruction de Brest et du Finistère.

Dans le cadre de la loi du 28 octobre 1946, charte de base de la Reconstruction, une loi récente — du 16 juin dernier — rend possible la constitution de telles coopératives, qui deviennent légales au même titre que les Associations Syndicales de Reconstruction, également prévues.

Les Associations syndicales seraient des organes officiels, gérés par l'Administration; les coopératives de reconstruction, elles, seraient des organismes privés administrés par leurs membres eux-mêmes ou leurs délégués.

Les unes et les autres bénéficieraient des mêmes droits.

Les unes et les autres seraient des organes de gestion de la reconstruction agissant sur le plan financier (auprès du M. R. U. et des Groupements d'emprunt...), sur le plan administratif (constitution, dépôt et surveillance des dossiers...), et sur le plan technique (conduite, contrôle des travaux...) au nom de leurs membres, soit pour tous leurs immeubles (coopérative à vocation générale), soit pour telle catégorie d'immeubles (coopérative à vocation spéciale), selon ce que le sinistré aura décidé en s'inscrivant à telle ou telle sorte de coopérative.

Un article de la loi du 16 juin 48 — l'article 54 — demandant à être précisé, il a été décidé, à l'assemblée générale du 3 juillet, de consulter le ministre, et de surseoir, jusqu'à sa réponse, à la constitution de la coopérative envisagée pour Brest et le Finistère.

Il n'en reste pas moins qu'il faudra rapidement choisir entre Associations syndicales et Coopératives de reconstruction, entre coopératives à vocation générale et coopératives à vocation spéciale. Ce choix paraît devoir être fait dans les trois mois qui suivront la parution du décret d'application de la loi du 16 juin 48, lequel décret d'application doit paraître incessamment.

De nos réfugiés

« Depuis deux ans nous sollicitons pour les Brestoises toujours réfugiées les cartes de ravitaillement de Brest. Nous pensons que ces cartes nous seraient d'un grand secours à nous aussi.

« Notre demande transmise avec avis favorable a reçu des... bureaux supérieurs cette réponse: « Par lettre... etc..., j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne peut être réservé une suite favorable à votre demande. En effet, les réfugiés qui demeurent encore dans les localités de repli ont eu la possibilité de s'adapter à leur nouvelle condition d'existence... »

« Est-ce à dire que les réfugiés sinistrés

Où l'on veut aider les FAMILLES soucieuses d'élever elles-mêmes leurs enfants

a) AU COMITE DIRECTEUR M. R. P. de la Fédération du Finistère, réuni à Châteaulin le 3 juillet:

« ... Après un examen de la situation... les dirigeants ont exprimé à M. Robert Schuman... leurs félicitations pour l'action qu'il a commencée d'entreprendre afin de venir en aide aux familles qui éprouvent des difficultés à faire instruire leurs enfants comme elles l'entendent. Ils expriment aussi le vœu que soit rapidement établi un statut de l'enseignement tel que la liberté scolaire soit effectivement assurée... »

b) AU CONGRES DEPARTEMENTAL DU R. P. F., tenu à Châteaulin le 4 juillet, les délégués de sections et élus du R. P. F.:

« Considérant que l'enfant appartient à la famille avant d'appartenir à l'Etat,

« ... Demandent que les familles françaises, qui n'ont pas ménagé leurs sacrifices à la Patrie, quelle que soit leur appartenance religieuse ou philosophique, soient aidées uniformément et sans distinction afin d'assurer par l'Etat l'instruction et l'éducation de leurs enfants suivant leurs convictions,

« Et demandent au R. P. F. de créer un organisme national chargé de l'étude et de l'élaboration d'un projet permettant d'assurer à toutes les familles françaises le concours de l'Etat... »

c) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD-FINISTÈRE, qui:

« ... Estimant que l'aide aux vacances devait figurer en bonne place dans son plan d'action sociale, a pris, pour 1948, un certain nombre de dispositions afin de permettre aux enfants allocataires de la Caisse de bénéficier des vacances, soit en colonies, en camps de vacances, en placements familiaux surveillés, en famille ou chez des parents, soit enfin en garderies d'enfants.

« Colonies de vacances. — Le Conseil a décidé de fixer à 80 francs par jour et par enfant, pour une durée maximum de 30 jours, le montant de la participation de la caisse aux frais de séjour des enfants allocataires en colonies de vacances...

« Toute latitude est laissée aux familles dans le choix des colonies où elles désirent envoyer leurs enfants...

« Camps de vacances. — Même participation que celle accordée aux colonies de vacances.

« Vacances familiales. — Etant donné les difficultés de faire admettre les enfants dans les colonies, le nombre des demandes étant de plus en plus élevé, le conseil a

ou non ont pris l'habitude d'être servis d'une quantité d'aliments nécessaires, et que la chose étant ainsi est bien ainsi? que leur bourse ne leur permettant pas d'acheter au marché noir, ils n'ont qu'à supporter les souffrances et les privations auxquelles ils se sont adaptés?... »

« Ce serait inique.

« Ce 3 juillet 48, M. C. »

Effectivement. Les scribouillards des « bureaux supérieurs » se contentent-ils d'un pareil sort?... »

La question se pose normalement.

décidé d'encourager les vacances en famille ou chez des parents ainsi que les placements familiaux.

« Il a décidé d'accorder une participation de 30 francs par jour et par enfant, 1.000 francs par mois, aux familles comptant au moins deux enfants à charge et à condition que le budget de la famille ne dépasse pas 200 francs par jour et par personne et que les enfants soient placés dans des familles habitant des communes rurales ou des stations balnéaires...

« Garderies de vacances. — Dans des centres urbains pour ceux des enfants qui n'auront pu s'éloigner de leur domicile. Participation de 25 francs par jour, pour 30 jours au maximum, pour les enfants placés dans des garderies assurant le déjeuner et le goûter... »

≡

Les familles ne peuvent que se réjouir de tels vœux, décisions, aides, comme de tous autres vœux, décisions, aides, qui répondent à leurs légitimes et fermes revendications. Cellules de base de toute vie sociale, les familles d'abord doivent pouvoir être elles-mêmes, se développer, se mouvoir elles-mêmes dans l'honneur et dans une suffisante aisance. L'Etat, les organisations sociales, ne peuvent qu'y aider; ils ne peuvent que prospérer eux-mêmes, au surplus, de la prospérité des familles qui les constituent ou pour lesquelles ils existent.

« Vous attendiez une manne, nous vous apportons un contrôle. »

L'apostrophe de M. Deixonne aux défenseurs des droits des familles lors de la discussion du décret Poinso-Chapuis apparaît comme une menace qui peut être évitée. A la juste joie de familles, pour le moins.

J. P.

Mademoiselle Marie VERON

« Dieu a donc rappelé à Lui l'âme de Mlle Véron. Sa vie toute d'union à Dieu, toute de dévouement aux œuvres catholiques, comme les épreuves de ces dernières années, nous donnent lieu de croire que cette âme est déjà en possession de la récompense éternelle. Je me fais pourtant un devoir de prier pour elle: ma messe ce matin a été à cette intention... Nous ne pouvons oublier les services qu'elle nous a rendus dans des heures particulièrement difficiles... »

C'est un témoignage jailli d'un cœur reconnaissant dès la nouvelle du décès de Mlle Véron.

Il résume, ou il rejoint, d'autres témoignages, les témoignages innombrables de tous ceux qui l'ont approchée et qui ont bénéficié de son dévouement et de ses largesses.

« Mlle Véron ne pensait jamais à elle; elle ne pensait qu'à Dieu et aux autres... »

« Mlle Véron ne s'arrêtait jamais; elle ne voulait pas que le bon Dieu eût à lui demander compte de moments perdus... » C'est sa fidèle gouvernante qui l'atteste dans sa douleur d'être privée d'une si bonne maîtresse et dans l'admiration qu'elle lui porte, comme dans sa foi en son bonheur céleste.

✱

C'est d'abord aux petits, à nos « seigneurs les petits », que Mlle Véron s'est donnée. On sait les très nombreuses années pendant lesquelles quotidiennement, aux catéchismes de Saint-Martin puis de Saint-Louis, elle s'est occupée de ces petits, de la préparation patiente et méthodique de leurs communions, de leur assistance spirituelle, et, bien souvent en même temps, de leur assistance matérielle.

C'était au temps des longues caravanes sur les routes du Finistère après l'évacuation forcée de Brest. Les pauvres réfugiés brestoises se traînaient douloureux et harassés. Dans les bourgs l'accueil se faisait compatissant et secourable. Déjà repliée à Elliant, avec un groupe de personnes charitables, Mlle Véron s'en fut, sur la route, au devant des arrivants. Les voici, pous-siéreux, pitoyables. Parmi eux, un homme, déjà grisonnant, traînant sa vieille mère, sa femme, de petits enfants :

— Mais, c'est vous ?... N'est-ce pas vous Mlle Véron ?...

— Si, c'est moi.

— Ah ! je me disais aussi... Vous ne vous rappelez pas de moi ?... Au catéchisme, autrefois... C'est vous, Mademoiselle, qui nous avez tirés alors de la misère, toute la famille... C'est vous qui m'avez permis de faire ma première communion...

Les larmes dans les yeux, cet homme remerciait Mlle Véron des rafraîchissements et du pain qu'elle lui tendait aujourd'hui, et aussi de toute l'aide qu'elle lui avait apportée de bien nombreuses années auparavant.

C'est dire tout le beau travail fait par Mlle Véron auprès des petits et toute la reconnaissance qui lui reste aux cœurs de ces petits même devenus grands.

Les grands, Mlle Véron ne les a pas moins soignés que les petits. Pour eux, elle s'est faite infirmière. Durant de dures années, ils eurent à s'exposer aux blessures et aux maladies, durant ces mêmes années Mlle Véron fut à leur chevet.

De 14 à 18, à part un court séjour dans un hôpital du front, de 14 à 19 même, c'est à l'Hôpital Maritime de Brest qu'elle se tint, infirmière bénévole, et quelle infirmière !

14-15 : « Infirmière, a assuré seule le service de la salle 10 — de 50 à 64 malades — puis le service d'une salle mixte de médecine et de chirurgie. »

16 : « ... dévouement pour les blessés au-dessus de tous éloges... dévouement pour les malades digne des plus grands éloges... »

17-18 : « Infirmière de la plus grande valeur. N'a cessé d'être un modèle d'assiduité, de dévouement, de discrétion. Joint à ces qualités une valeur technique et une compétence professionnelle développées par une longue expérience... »

AOÛT 19 : « Mlle Véron a continué à assurer comme unique infirmière le service de la salle 5 (chirurgie) jusqu'au mois d'août 1919. Elle s'y est fait remarquer comme dans ses services antérieurs par ses capacités professionnelles et par un dévouement vraiment remarquable pour les blessés, joints à de la modestie et à une discrétion parfaite. »

Telles sont les notes, signées par les sommités de l'Hôpital Maritime. Elles disent assez tout le dévouement de Mlle Véron auprès des grands.

Les années 21, 22, 23, 24, c'est auprès des petits qu'elle reprit sa place :

« Mlle Véron remplit un service d'infirmière à l'Aérium depuis sa fondation en juillet 1921. Elle y soigne les petits pupilles

de la Nation avec un dévouement et une bonté qui lui ont gagné tous les cœurs de ces petits enfants. C'est une collaboratrice précieuse par son zèle, sa régularité et sa grande modestie. » Signé : MME DE LA MÉNARDIÈRE, Présidente de la S. B. M.

Dévouement, bonté, zèle, régularité, modestie, ce sont, en effet, des qualités qui dépeignent bien Mlle Véron dans son action auprès des enfants des catéchismes — action jamais interrompue, — comme dans son action auprès des soldats et marins blessés ou malades de la guerre, ou auprès des pupilles de la Nation.

Ce sont ces mêmes qualités qui en ont fait une trésorière exemplaire de la Confrérie de Saint-Vincent de Paul. Vous la voyez encore courant quotidiennement auprès des malades assistés par la Conférence. Vous la voyez tous les jeudis payant dans les boulangeries les bons de pain distribués dans la semaine...

Vous la voyez prêtant l'aide de son dévouement et de sa compétence aux petites Sœurs de l'Assomption pour leurs malades, montant les escaliers, faisant les pansements et les ménages...

Vous la voyez accourant à Lourdes — oh ! avec un billet toujours bien à elle, pour n'être jamais à charge — oh ! pas une fois, toutes les années — avec le pèlerinage diocésain, et, une fois arrivée, n'étant plus qu'aux malades, au poste où l'on voulait bien d'elle...

Vous la voyez, aux kermesses de Saint-Louis, aux comptoirs toujours si bien achalandés des frais légumes ou des bons beurres de La Forest...

Vous la voyez en tous ces lieux, en toutes ces occasions où il y a une aide discrète et importante à apporter. Elle est toujours là, de toute elle-même, de toute sa délicatesse et de tout son doux sourire.

Née le 8 septembre 1873, dans sa soixante-quatrième année, le 18 juin 1948, après l'une de ces dures épreuves que le Père du Ciel réserve à ses préférés, qu'il réservait à Mlle Véron, mais pour la terminer par une agonie très douce, dans les plus beaux sentiments de foi et de confiance, Mlle Véron entraînait dans la paix du Seigneur.

Les obsèques se faisaient à Saint-Michel, et son corps était inhumé au cimetière de Brest le 21 juin.

Son dévouement nous est mieux que jamais assuré. Son exemple, son très bel exemple, nous reste.

Puissent les siens, parents, amis, assistés, en être tout consolés.

Puissent celles et ceux qui l'ont connue reprendre ou poursuivre ici-bas son œuvre admirable.

Collège Saint-Louis

PRIX D'EXCELLENCE

Classe de Neuvième. — Louis Gélébart.

Classe de Huitième. — Jean-Jacques Marchadour; André Baron.

Classe de Septième. — Michel Cottin; Charles Pennec; Jean-Pierre Chuiton; Raymond Queffelec.

Classe de Sixième. — Yves Le Moal; Albert Pavec; Denis Guillou.

Classe de Cinquième. — Robert Lomazzi.

Classe de Quatrième. — Jean Colliot.

Classe de Troisième. — Henri Yvinec.

Classe de Deuxième. — Pierre Kerbouch.

Classe de Première. — Jean Le Bars; Henri Rolland.

Philo. — Paul Labat.

Math.-Elém. — Roger Mahé.

Ecole Sainte-Anne

EXTRAIT DU PALMARES

Cours Préparatoire. — Prix d'Excellence: Monique Cariou.

Cours Élémentaire (première année). — Prix d'Excellence: Yvonne Cumin.

Cours Élémentaire (deuxième année). — Prix d'Excellence: Marie-Madeleine Le Quéré; Prix d'honneur: Marie-Louise Guivarch.

Cours Moyen. — Prix d'Excellence: Simone Poiré.

Cours Supérieur. — Prix d'Excellence: Yvonne Gaultier; accessit: Jeanne Didailler; Prix d'honneur: Annick Doucen.

Classe de Sixième. — Prix d'Excellence: Mélanie Ogor; Prix d'honneur: Janine Roudaut.

Classe de Cinquième Moderne. — Prix d'Excellence: Roselyne Coat.

Classe de Cinquième Classique. — Prix d'Excellence: Charlette Breton; Prix d'honneur: Yvette Nicolas.

Classe de Quatrième Moderne. — Prix d'Excellence: Marie-Louise Le Roux; Accessit: Marie-Louise Nédélec; Prix d'honneur: Renée Le Gall.

Classe de Quatrième Classique. — Prix d'Excellence: Marie-Thérèse Doyen; Prix d'honneur: Monique Cloître.

Classe de Troisième Moderne. — Prix d'Excellence: Anne Calvez; Accessit: Eliane Mélé-nec; Prix d'honneur: Marie-Thérèse Drogou.

Classe de Troisième Classique. — Prix d'Excellence: Monique Hascoët; Prix d'honneur: Annie Léon.

Classe de Seconde. — Prix d'Excellence: Pauline Morvan; Prix d'honneur: Christiane Cadalen.

Classe de Première. — Prix d'Excellence: Marie-Claude Cariou; Prix d'honneur: Christiane Le Roux.

Classe de Philosophie. — Prix d'Excellence: Yveline Pierre; Prix d'honneur: Yvonne Pilven.

SUCCES AUX EXAMENS

Certificat Supérieur. — 11 présentées; 10 reçues: Mlles Marie-Louise Abily, Marie-Louise Le Berre, Jeanne Le Borgne, Roselyne Coat (mention bien), Christiane Le Dall (mention bien), Denise Le Drô, Jeanne Hamon (mention bien), Lucette Henry, Yolande Jambon, Denise Le Vey (mention bien).

Examen de fin de Troisième. — 8 présentées, 6 reçues: Mlles Monique Hascoët (mention bien), Micheline Minguy, Huguette Bougeant, Annie Léon, Annie Arnal, Yvette Salou.

Baccalauréat. — Première partie: 9 présentées, 6 admissibles:

Série Classique. — Marie-Claude Cariou, Christiane Le Roux, Denise Bourvon.

Série Moderne. — Madeleine Cadiou, Annick Gourmelon, Marguerite Lastennet.

Deuxième Partie: Philosophie. — 5 présentées, 5 admissibles: Mlles Georgette Cloarec, Françoise Gouzien, Monique Le Gendre, Yvonne Pilven, Yveline Pierre.

Brevet Élémentaire. — Admissibles: Mlles Annick Le Nir, Marie-Thérèse Le Bris, Suzanne Person.

Brevet d'Etudes. — Anne Calvez, Marie-Thérèse Bescond, Marie-Thérèse Drogou.

Concours des Facultés Catholiques de l'Ouest. — Françoise Gouzien, 7^e mention de Physique sur 62 concurrents; Marie-Claude Cariou, médaille de langue anglaise sur 112 concurrents.

La rentrée des classes est fixée au lundi 4 octobre pour les internes; au mardi 5 octobre pour les externes.

Colonie « Joie et Santé » TIBIDY

Départ du premier groupe: le 20 juillet.

Départ du deuxième groupe: le 18 août.

**L'ECHO ne paraît pas
pendant les vacances**

M. BERNARD

notre professeur et notre modèle

M. Bernard est décédé le 30 mars. Le numéro d'avril de *L'ECHO* a rendu compte de l'hommage rendu au regretté défunt, lors de ses obsèques, puis le dimanche 4 avril à la réunion annuelle des anciens du patronage Saint-Louis.

Aussi bien, aujourd'hui, voulons-nous seulement apporter aux lecteurs de *L'ECHO* quelques aperçus complémentaires sur la vie de M. Bernard. « Pen-Huel », le bulletin des Anciens du patronage Saint-Louis, doit s'y étendre plus longuement que nous ne le pouvons ici.

Nous dirons donc que M. Bernard est né à Brest-Recouvrance en 1878. Ouvrier relieur pendant 15 ans dans la même maison, rue Monge, il y connut la bonne Mme Bernard, et c'est à Brest qu'ils se marièrent en 1907.

Depuis longtemps déjà M. Bernard s'adonnait à la gymnastique et en était professeur, à la Brestoise. Il fit aussi, en cette qualité, un court passage au lycée de Brest. Mais dès 1908 il répondit à l'appel de la Castelbriantaise, société de gymnastique du patronage catholique de Chateaubriant.

M. et Mme Bernard s'exilèrent donc dans cette ville de 1908 à 1910. A cette date, c'est à la demande de l'Armoricaine qu'ils reviennent à Brest, pour ne plus le quitter pensaient-ils. Hélas ! Deux guerres ont passé depuis.

Mobilisé dès août 1914, M. Bernard ne revint qu'en 1919. Homme de devoir, combattant modèle, il pouvait arborer une croix de guerre étoilée.

La deuxième guerre mondiale le força aussi à abandonner son logis, son magasin de la rue Louis-Pasteur, cette fois pour ne plus y revenir, car c'est en sinistré, en réfugié, qu'il est décédé, dans une baraque de la cité commerciale.

Mais, aux épreuves de la deuxième guerre mondiale, comme aux combats de la première, il opposa toujours son courage tranquille.

De 1910 à 1914 puis, entre les deux guerres, de 1919 à 1939, se place la carrière de dévouement de M. Bernard aux œuvres catholiques de jeunesse de la région brestoise. Il apporta son concours, non seulement à l'Armoricaine, mais aussi à l'Avenir, de Saint-Martin, à la Celtique, des Carmes, à l'Espérance, de Saint-Sauveur, aux collèges de Bon-Secours et de Saint-Louis, au pensionnat Jeanne d'Arc, au cours Fénelon, au pensionnat Saint-Joseph du Pilier-Rouge, et jusqu'au patronage de Saint-Renan.

M. Bernard s'est dépensé sans compter, et tous ceux qui l'ont approché savent que s'il a vu luire l'échéance de ses 70 ans, c'est au régime de vie exemplaire suivi par lui qu'il le doit. Nul autre n'aurait pu résister si longtemps, car, en dehors des cours proprement dits, combien de temps consacré à la préparation, dans les moindres détails, des multiples concours dont il eut la charge de l'organisation technique.

L'épuisante journée de moniteur général, s'époumonnant devant la foule des gymnastes et des spectateurs, avait été précédée de longues séances d'entraînement de ses élèves et de longues veillées de préparation du travail des membres du jury.

Beaucoup grâce à lui, l'Armoricaine eut l'honneur de décrocher la garde du drapeau fédéral. Grâce à lui nous vîmes les splendides concours régionaux qui se déroulèrent au polygone de la Marine et au stade du Petit-Paris.

La Croix du Mérite diocésain vint montrer combien le dévouement de M. Bernard était reconnu de tous. Il était bien heureux de porter cette décoration près de sa croix de guerre et d'une médaille des Hospitaliers Sauveteurs Bretons.

Jusqu'à sa mort la pensée de M. Bernard a suivi ses anciens élèves. Comment ne s'y serait-elle pas portée ? Tous les dimanches nous le trouvions à la messe en cette baraque chapelle édifée exactement à l'emplacement qu'occupait la chapelle du patronage Saint-Louis.

De là aussi, notre pensée est montée vers Dieu, pour lui, et elle continuera à le faire, tout naturellement — et très justement.

Un ancien, G. P.

Ceci est, peut-être, ainsi que le serait un semblable article sur M. Allory, adjoint durant de longues années à M. Bernard à l'Armoricaine, à rapprocher du beau concours-festival de gymnastique et de musique qui s'est déroulé, sous la présidence de S. Exc. Mgr Fauvel, Evêque de Quimper et Léon, et des autorités civiles et militaires, le dimanche 11 juillet, au stade dit de l'Armoricaine — stade quelque peu relevé de ses ruines — concours-festival contrarié par le crachin, dit brestoïse, concours-festival organisé par « l'Entente Armor-Avenir » et fort bien réussi, et dont ci-dessous le palmarès :

CHAMPIONNAT ARTISTIQUE

Catégorie Honneur. — 1. Becdelièvre (T. A. Rennes), champion de Bretagne toutes catégories.

Catégorie A. — 1. Gourlaouen (J. A. Quimper); 2. Laurent (J. A. Quimper); 3. Kérim (P. A.); 4. Bernard (U. C. Korrigans); 5. Bélier (Enfants de Saint-Méen); etc...

Catégorie B. — 1. Cornec (Avenir de Brest); 2. Wallet (Avenir); 3. Harel (T. A.); 4. Garin (Enfants du Plessis); 5. ex-æquo : Levillain (C. O. B.); Renault (Enfants de Saint-Méen); etc... etc...

Catégorie Honneur. — 1. Closier H. (T. A.); 2. Denos A. (A. Brest); 3. Vitard H. (Av. Saint-Etienne); etc...

Catégorie Vétérans. — 1. Collet L. (J. A. Auray); 2. Lantrédan E. (J. A. Quimper); 3. Le Floch A. (U. C. K.).

Classement individuel (pupilles). — 1. ex-æquo : Phelep J. (Avenir de Brest); Le Métayer Y. (C. O. Briochin); 3. Ouelle M. (J. A. Rennes) et Maréchal (T. A.); 5. Urvoay A. (C.O.B.); 6. Rio P. (C. O. B.); 7. Brisard J. (C. O. B.) et Billant R. (Avenir de Brest); 11. Quémeur (A. Brest); 14. Chapalain A. (Av. Brest); 16. Le Du R. (Av. Brest).

Challenge de Bretagne. — 1. T. A. Rennes, 13 points; 2. Enfants de St-Méen, 24 points; 3. Drapeau de Fougères, 25 points; 4. Avenir de Brest, 27 points; 5. C. O. Briochin, 28 points.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Adultes (classement général). — 1. Avenir de Brest, 2.416 points 25 (L'Avenir a la garde du drapeau de l'Union départementale pendant un an); 2. Phalange d'Arvor, de Quimper, 2.200 points; 3. Gâs d'Arvor, de Landerneau, 1.977 points.

CONCOURS PAR SECTION

Excellence C. — 1. Avenir de Brest 1.853 points; 2. Phalange d'Arvor, 1.747 points; 3. Gâs d'Arvor, 1.526 points.

Supérieur C. — 1. Légion Saint-Pierre, 1.678 points 25; 2. Gâs de Saint-Thivisiau, 1.396 points.

Première Division D. — 1. E. S. Rospordinois, 1.053 points.

Première Division E. — 1. Espérance de Brest, 815 points; 2. Avant-Garde de Quimper, 697 points.

Concours facultatif (adultes). — Groupe A avec engins : Légion Saint-Pierre, 100 points 40. Groupe B sans engins : Avenir de Brest 128 points 60.

Groupe C avec engins : Gâs de Saint-Thi-

visiau, 112 points 50; Avant-Garde de Quimper, 104 points 70.

CATEGORIE PUPILLE

Classement général. — 1. Avenir de Brest, 1.697 points 50; 2. Gâs d'Arvor, 1.622 points 50; 3. E. S. Rospordinois, 1.543 points 50; 4. J. A. Pont-l'Abbé, 1.529 points 50; 5. E. S. Kreisker, 1.477 points 50; 6. Gâs de Morlaix, 1.440 pts 50.

CONCOURS DE SECTION

Excellence B. — 1. Avenir de Brest, 2.650 points; 2. Gâs d'Arvor, 2.481 pts 50; 3. E. S. Rospordinois, 2.265 pts 50; 4. Gâs de Morlaix, 2.195 pts 50.

Excellence C. — 1. Garde de Saint-Yvi, 1.674 points; 2. J. A. Pont-l'Abbé, 1.529 pts 25; 3. E. S. Kreisker, 1.477 pts 50; 4. Gâs de Saint-Thivisiau, 1.454 pts 50.

Excellence D. — 1. E. S. Saint-Thénéan, 951 points.

Supérieure C. — 1. Légion Saint-Pierre, 1.475 points; 2. Saint-Pierre de Plouescat, 1.307 ps 50.

Première Division D. — A. G. Quimper, 1.022 points.

CONCOURS DE MUSIQUE

Groupe H, Première Division. — T. A. de Carhaix, prix d'Excellence avec félicitations du jury.

Groupe H Bis. — Section débutants : Etoile d'Arvor du Guilvinec, prix d'Excellence avec félicitations du jury.

Groupe V, Division Supérieure. — Gâs de Morlaix, prix d'Excellence.

Groupe L, Deuxième Division. — Garde de Saint-Herlé, de Quimper, deuxième prix.

Groupe N, Deuxième Division. — Les Mouettes de Plonéour-Trez, premier prix avec mention aux fifres.

Groupe N, Deuxième Division. — Gournérien-Scaër, deuxième prix, mention Bien.

Groupe N, Deuxième Division. — Etoile Saint-Thénéan, de Plabennec, deuxième prix.

Groupe N, Division d'Excellence. — Les Gâs du Rheun de Guipavas, troisième prix.

Concours Individuels

Trompettes. — Seniors classés catégorie C : Etienne Riou, Gars de Morlaix, T. B.; Jacques Bechene, Gars de Morlaix, B.

Seniors, catégorie C : Gabriel Lucy, Gars de Morlaix, B.

Catégorie premier degré, catégorie B : François Pennors, Gars de Morlaix, B.

Tambours. — Seniors classés catégorie C : Touchard, Phalange d'Arvor, T. B.; Seniors catégorie B : Jean Person, Tour d'Auvergne de Carhaix, T. B.; Jean Laudrain, Gars du Rheun, de Guipavas.

Minimes, catégorie A : Bernard Moulec, Tour d'Auvergne de Carhaix.

Clairons. — Seniors classés catégorie C : Jean Chupin, Etoile Saint-Thénéan de Plabennec, T. B.; Charles Omès, Avenir de Brest, T. B.; Jean-Yves Kerrien, de Plonéour-Trez, B.

NOUVELLES

BAPTEME

Maryvonne, premier enfant de M. et Mme Bian (née Anne-Marie Le Moal), le 4 juillet, rue Navarin, Brest.

Joyeuses félicitations.

DECES

Mlle Marie Véron, pieusement décédée le 18 juin 1948, à l'âge de 74 ans, inhumée au cimetière de Brest le 21 juin.

De Profundis.

MARIAGE

M. Thierry Echard et Mlle Marie-Magdeleine Feuilloy, en l'église Saint-Vincent de Paul (place Lafayette), Paris, le 25 juin.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Horaires des offices durant les vacances

Baraque-chapelle, 11, rue de l'Harteloire

Dimanche : Messe à 8 heures; Bénédiction à 20 h. 15.

Semaine : Messe à 7 h. 30.

Le gérant : R. LE GALL

Imp. Commerciale du « Télégramme »,
25, rue Jean-Macé, Brest